

Règlement de Vote des TheFork Restaurants Awards

Les informations que vous fournissez dans le cadre de ce vote ne seront utilisées que pour les fins stipulées dans l'article 4 (Données Personnelles) ci-dessous.

La participation au vote requiert l'acceptation et le respect des dispositions du présent règlement.

ARTICLE 1 – DENOMINATION

La société La Fourchette, Société par Actions Simplifiée au capital de 117 454 518,00 euros, dont le siège social est situé au 70 rue Saint Lazare, 75009 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris, France sous le numéro RCS 494 447 949 (ci-après l' « Organisateur »), organise en 2022 la troisième édition des TheFork Restaurants Awards en France, dont la cérémonie de remise de prix des chefs espoirs de demain (la « Cérémonie ») aura lieu le 21 novembre 2022 à Bordeaux. Afin de déterminer les lauréats de la Cérémonie, l'Organisateur, organise du 27 juin 2022 au 30 septembre 2022 (la « Période du Vote ») un vote relatif à la détermination des gagnants des TheFork Restaurants Awards (le « Vote »).

Le présent règlement (« le Règlement ») définit les règles applicables au Vote.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE VOTE

2.1 Conditions de participation au Vote

La participation au Vote est ouverte à toute personne majeure (c'est-à-dire âgée de plus de 18 ans) résidant en France métropolitaine (« Votant »).

2.2 Modalités du Vote

Le Votant devra se rendre sur le site www.theforkrestaurantsawards.fr accessible depuis un ordinateur ou un appareil mobile. Dans la section dédiée aux restaurants nommés, il choisira son restaurant préféré parmi la sélection et devra compléter son nom complet, son adresse email, sa ville de résidence, ainsi que tout autre champs marqué d'une astérisque (*) et pourra, s'il le souhaite, laisser un commentaire qui pourra être cité dans le cadre de la promotion des restaurants nommés. Le Votant recevra alors un email de l'Organisateur pour confirmer que son vote a bien été enregistré.

2.3 Validité du Vote

Afin que son vote soit pris en considération pour la détermination des lauréats des TheFork Restaurants Awards, le Votant devra avoir validé son Vote durant la Période de Vote, et avoir effectué une réservation entre le 1^{er} janvier 2019 et le 30 septembre 2022 : (1) sur le site internet ou l'application mobile de l'Organisateur, ou (2) au moyen du module de réservation opéré par l'Organisateur et implémenté sur un site ou une application mobile d'une société partenaire de l'Organisateur, ou (3) au moyen du module de réservation opéré par l'Organisateur et implémenté sur

les sites des restaurants partenaires de l'Organisateur. Cette réservation devra avoir été honorée par le Votant.

Un seul Vote par Votant (même nom ou même adresse email) pendant la Période du Vote sera accepté. Toute participation supplémentaire ne sera pas prise en compte pour la détermination des chefs gagnants des TheFork Restaurants Awards.

Les votes du personnel de l'Organisateur et de celui des sociétés ayant participé à l'élaboration de la Cérémonie ne seront pas pris en considération pour la détermination des lauréats des TheFork Restaurants Awards.

Tous les Votes réalisés avec des informations manquantes, fausses, incomplètes, illisibles, ou frauduleuses seront considérés comme nuls, ainsi que tout Vote qui aurait été réalisé par le Votant en contrepartie de la perception de toute somme d'argent ou de récompense de toute sorte.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs du Vote, notamment afin d'en modifier les résultats ou d'influencer par un moyen automatisé ou déloyal la validité de la désignation des chefs gagnants des TheFork Restaurants Awards. L'utilisation de script, macro ou tout système automatisé pour participer au Vote est interdite et les Votes réalisés à l'aide d'un tel système seront disqualifiés. L'utilisation de comptes multiples pour participer au Vote est interdite.

ARTICLE 3 – RESPONSABILITE

Les images utilisées sur le site de la Cérémonie, les objets représentés, les marques et dénominations commerciales mentionnées, les éléments graphiques, informatiques et les bases de données composant le site de la Cérémonie, sont la propriété exclusive de leurs titulaires respectifs et ne sauraient être extraits, reproduits ou utilisés sans l'autorisation écrite de ces derniers, sous peine de poursuites civiles et/ou pénales. L'Organisateur ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou dans le cas d'un virus, un bogue informatique ou d'une intervention humaine non autorisée ou toute autre cause qui échappe à son contrôle, pouvant corrompre ou affecter l'administration du Vote, sa sécurité, son impartialité ou son déroulement normal, il était amené à annuler le présent Vote, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait. Il se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la Période de Vote. En particulier, l'Organisateur décline toute responsabilité pour le cas où le site de la Cérémonie serait indisponible au cours de la Période de Vote, ou pour le cas où les informations fournies par des Votants venaient à être détruites pour une raison qui ne lui serait pas imputable.

ARTICLE 4 – DONNEES PERSONNELLES

L'Organisateur, responsable de traitement, met en œuvre un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité la gestion du Vote. Afin de participer au Vote, l'Organisateur collecte certaines des données à caractère personnel des Votants. Cette collecte de ces données est nécessaire à la gestion de la participation du Votant au Vote. A défaut de renseigner les champs marqués d'une astérisque (*), la participation au Vote ne pourra pas être prise en compte. En outre, l'Organisateur pourra également, avec le consentement du Votant, mettre en œuvre un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité l'envoi de communications marketing. Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, ainsi qu'au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, et à la politique de confidentialité de l'Organisateur disponible à l'adresse [Mentions légales – TheFork](#), le Votant dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données le concernant, d'un droit à la limitation du traitement et à la portabilité de ses données, ainsi que d'un droit d'opposition pour motifs légitimes mais également d'un droit de donner des directives sur le traitement de ses données après sa mort. Ces droits peuvent s'exercer auprès de : La Fourchette SAS, 70 rue Saint Lazare, 75009 Paris, en joignant un justificatif de son identité.

Toutes les informations personnelles seront supprimées trente (30) jours après la fin de la Cérémonie, sauf si le Votant a expressément consenti à recevoir des communications marketing de l'Organisateur. Pour plus d'informations sur la manière dont l'Organisateur traite les données des Votants et ses droits, merci de se référer à la politique de confidentialité de l'Organisateur disponible à l'adresse [Mentions légales – TheFork](#).